

STOP AU HARCÈLEMENT SCOLAIRE AU COLLÈGE SIMONE VEIL

Harcèlement, intimidations...De quoi s'agit-il ?

Répétition de moqueries, d'insultes, d'humiliations, de rumeurs, de contraintes, de menaces, de rejets, d'isolement ou de violences physiques ou psychologiques.

Le harcèlement entre élèves se caractérise par les éléments suivants :

- Phénomène de groupe.
- Répétition dans le temps des intimidations, violences.
- Déséquilibre de force rendant l'élève cible incapable de se défendre.

Cf. loi n° 2022-299 du 2 mars 2022 visant à combattre le harcèlement scolaire



Programme PHARe : Lutter contre le harcèlement



Le collège est inscrit dans le plan de prévention du harcèlement fondé autour des piliers suivants : mesurer le climat scolaire, prévenir les phénomènes de harcèlement, former une communauté protectrice de professionnels et de personnels pour les élèves, intervenir efficacement sur les situations de harcèlement, associer les parents et les partenaires et communiquer sur le programme.

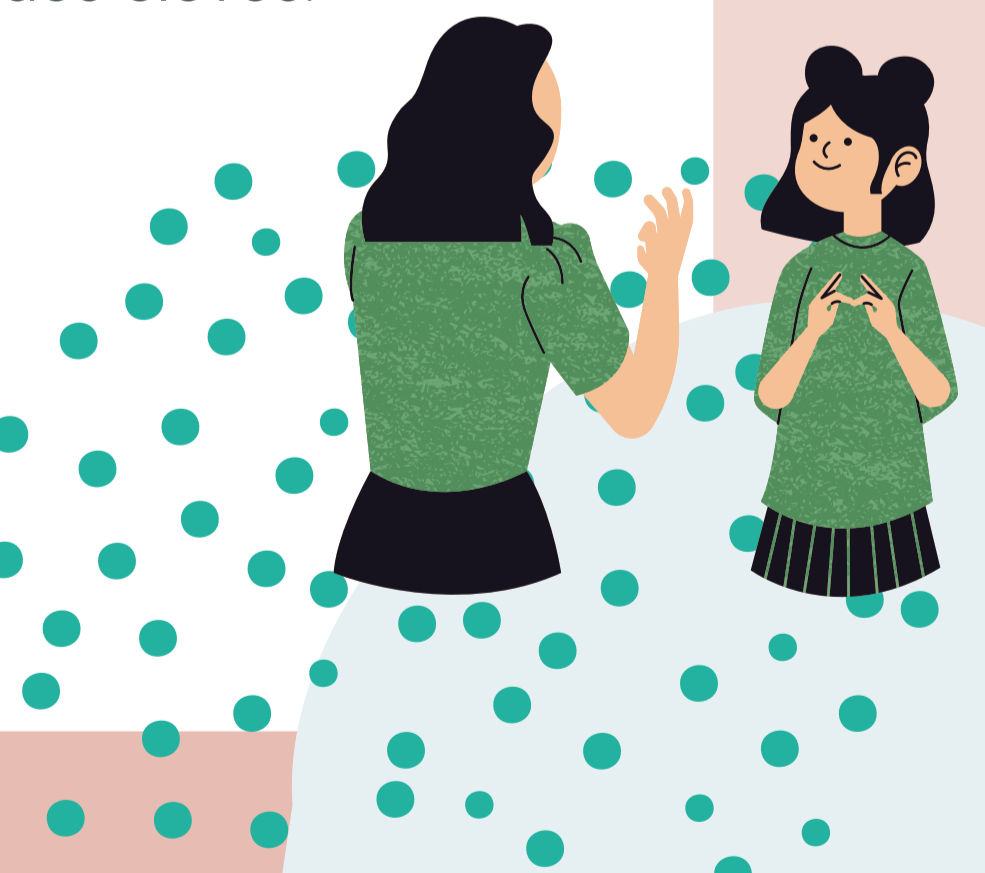


Détecter, communiquer

Des élèves ambassadeurs sont sensibilisés au harcèlement scolaire. Les élèves victimes d'intimidation et les témoins sont incités à en parler à un adulte de l'établissement. Les personnels et professeurs sont attentifs et veillent au bien-être des élèves.

Écouter, recevoir les élèves

Des personnels et professeurs de l'établissement ont été formés à une méthode spécifique de lutte contre le harcèlement. Dans ce cadre-là les élèves peuvent être amenés à être rencontrés lors d'entretien individuel avec un adulte de l'établissement.



**victimes de harcèlement et de
violences numériques : un
numéro unique et une
application smartphone.**



STOP AU HARCÈLEMENT SCOLAIRE AU COLLÈGE SIMONE VEIL



Collège Simone Veil

989 Route de l'Arbresle
69380 CHATILLON D'AZERGUES
Tel : 04.72.54.83.80
Email : 0693975w@ac-lyon.fr

Harcèlement, intimidations...De quoi s'agit-il ?

Répétition de moqueries, d'insultes, d'humiliations, de rumeurs, de contraintes, de menaces, de rejets, d'isolement ou de violences physiques ou psychologiques.

Le harcèlement entre élèves se caractérise par les éléments suivants :

- Phénomène de groupe.
- Répétition dans le temps des intimidations, violences.
- Déséquilibre de force rendant l'élève cible incapable de se défendre.

Cf. loi n° 2022-299 du 2 mars 2022 visant à combattre le harcèlement scolaire



Programme PHARe : Lutter contre le harcèlement



Le collège est inscrit dans le plan de prévention du harcèlement fondé autour des piliers suivants : mesurer le climat scolaire, prévenir les phénomènes de harcèlement, former une communauté protectrice de professionnels et de personnels pour les élèves, intervenir efficacement sur les situations de harcèlement, associer les parents et les partenaires et communiquer sur le programme.



Détecter, communiquer

Des élèves ambassadeurs sont sensibilisés au harcèlement scolaire. Les élèves victimes d'intimidation et les témoins sont incités à en parler à un adulte de l'établissement. Les personnels et professeurs sont attentifs et veillent au bien-être des élèves.

Écouter, recevoir les élèves

Des personnels et professeurs de l'établissement ont été formés à une méthode spécifique de lutte contre le harcèlement. Dans ce cadre-là les élèves peuvent être amenés à être rencontrés lors d'entretien individuel avec un adulte de l'établissement.



**victimes de harcèlement et de
violences numériques : un
numéro unique et une
application smartphone.**

